

et les capitaux qui s'en éloignent, mais en- core d'y attirer ceux de l'étranger.

Le manque de manufactures locales, l'absence d'entreprises de travaux publics dans le Bas-Canada ont été signalés à plu- sieurs reprises par votre comité dans le cours de ce rapport, comme une des causes les plus actives de l'émigration, surtout pour les classes ouvrières.

La réalisation de quelques-uns, sinon de tous les projets ci-dessus exposés, surtout la prompte confection de ceux des chemins déjà commencés, alloués par la législature ou recommandés par le bureau des travaux publics, qui sont mentionnés dans la première classe des moyens recommandés, aurait, dans l'opinion de votre comité, un effet prompt et décisif, au moins pour bien des localités.

Une entreprise mentionnée fréquem- ment dans la presse et dans la législature, et à laquelle il est fait allusion dans les ré- ponses annexées à ce rapport, consisterait dans la construction de docks et de bassins dans la rivière Saint Charles, à Québec, et dans l'amélioration du port de Québec. Si la province veut tirer parti de ses immenses travaux de canalisation, et profiter des nouvelles libertés commer- ciales que la métropole paraît disposée à lui accorder, en rappelant les lois de navigation, il deviendra nécessaire d'améliorer la navigation du Saint Laurent, au-dessous de Québec, et du port de Québec.

Quant à ce qui est de l'émigration de la jeunesse instruite, votre comité, en indi- quant les causes de cette émigration, croit avoir suffisamment indiqué les moyens d'y remédier, qui sont tous entre les mains du gouvernement.

Votre comité termine son rapport par la quatrième classe de moyens suggérés, ceux qui dépendent de l'impression à faire sur l'opinion publique. Si cette impression n'était pas déjà faite, les renseignements que contiennent ce rapport et l'appendice suffiraient pour la créer.

Heureusement le clergé catholique du Bas-Canada a pris en main l'œuvre de la colonisation et saura y persévérer. Dans le même temps que le révérend M. Chini- quy commençait ses missions si louables en faveur de la tempérance, les révérends messieurs O'Reiley et Bédard donnaient l'élan à l'établissement des Canadiens sur les terres publiques.

La formation d'associations parmi les citoyens zélés, est un moyen sûr de succès, et votre comité doit surtout préconiser ce genre de société où des associés qui ont des moyens et n'ont point le goût ou le temps d'aller défricher leurs terres eux- mêmes, avancent un capital à l'homme pauvre et industrieux, qui le rend en travail sur la terre de l'autre associé. Plusieurs pères de famille à leur aise sont entrés dans de semblables sociétés, et ont pris par là le moyen de procurer à leurs enfants des terres toutes défrichées, et cela sans grand trouble, et tout en aidant quelques uns de leurs compatriotes moins fortunés.

L'esprit d'association est tout puissant à l'heure qu'il est, et l'opinion publique une fois dirigée dans une bonne voie, triomphe de tous les obstacles.

Votre comité est persuadé que votre hon- orable chambre, en adoptant le plus promptement possibles celles des sugges- tions ci-dessus qui sont les plus urgentes, et en leur accordant à toutes sa sérieuse con- sidération, ne vienne en aide aux efforts spontanés d'un grand nombre de prêtres et de citoyens pour le succès d'une cause qui doit avoir l'assentiment et les vœux de tous les amis du pays sans distinction de religion, d'origine ou d'opinion politi- que ; ce sujet étant heureusement un de ceux qui intéressent tellement le bonheur de tous, que tous les partis peuvent s'y rencontrer comme sur un terrain neutre, et y abjurer les haines et les discordes qui me- nacent de causer tant de mal à notre belle patrie ;

Le tout néanmoins humblement soumis ;  
PIERRE J. O. CHAUVEAU, Président.  
J. C. TACHÉ.  
C. F. FOURNIER.  
R. CHRISTIE.  
PIERRE DAVIGNON.  
T. FORTIER.  
F. LEMIEUX.  
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,  
J. P. LEPROHON, Greffier du Comité.  
Vingt-neuf mai 1849.

La Toussaint.

L'origine de la fête de tous les saints re- monte à l'année 607 ; la dédicace du Pan- théon, qui eut lieu à Rome à cette époque donna occasion à l'établissement de cette solennité. Le Panthéon, était un temple que Marcus Agrippa, favori d'Auguste, fit bâtir et dédia à Jupiter le Vengeur. Le pape Boniface IV, après l'avoir purifié, le consacra au culte de la Sainte Vierge Marie et de tous les martyrs, et lui assigna le vocable de *sancta Maria ad martyres*.

En l'an 711, le pape Grégoire III fit éri- ger dans l'église de Saint Pierre une cha- pelle en l'honneur de tous les saints ; de- puis ce temps-là l'Église romaine a célé- bré avec pompe la fête annuelle de la Toussaint. En 837, le pape Grégoire IV étant venu en France, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, cette solennité fut introduite par ordonnance du chef suprême de l'Église, et bientôt après les églises de la chrétienté catholique l'adoptèrent univer- sellement, aux témoignages de Duand, évêque de Mende, légat de Grégoire X au concile de Lyon, et de Jean Bèthel, théo- logien anglais, qui brillait par la science littéraire à Paris, en 1318.

Rappelons qu'avant l'institution de cette fête générale des saints, on célébrait déjà à Rome, le 1er mai, la fête de tous les apô- tres, qui fut transférée d'abord au 13 de mai, ensuite au 1er novembre, et ensuite confondue avec la grande solennité de la Toussaint par l'Église latine ; toutefois, les Grecs, qui avaient admis dans leur liturgie une fête en l'honneur des saints, continuè- rent à la fêter le premier dimanche après la Pentecôte.

Faisons remarquer de plus, après l'his- torien Dion, que le Panthéon fut dédié au culte des saints, parce que la voûte de ce temple qui existe encore sur la place de Rotonde à Rome, à la figure ronde, que sa voûte représente l'image des cieux, sé- jour de la divinité, et que la lumière du jour jaillit dans sa vaste enceinte unique- ment de l'extrémité de son dôme ; c'est de là que lui a été attribué le nom de Pan- théon qui signifie en grec plusieurs dieux.

Au reste, la fin spirituelle du mystère de la fête de la Toussaint est d'honorer la mé- moire des élus, d'admirer leurs sublimes vertus, d'étudier leur vie qui doit servir de modèle à tous les chrétiens, de les invo- quer comme de zélés et puissants interces- seurs, et de rendre grâce à Dieu pour les victoires qu'ils remportèrent sur les enne- mis de l'Évangile avec l'épée tutélaire de sa grâce.

L'Église militante exalte en ce jour dans ses hymnes d'allégresse le bonheur des pré- destinés, des justes de toute nation, de toute tribu, de toute langue, qui sont les premiers-nés de l'Église triomphante ; elle unit ses louanges à celles des Anges qui répan- dent la fumée de l'encens devant le trône de Jésus-Christ, l'agneau sans tache, l'a- dorable rédempteur des hommes, et jettent des couronnes à ses pieds en chantant : Saint, saint, saint est le Seigneur des ar- mées ! le proclamant roi des saints, l'auteur de leur justification, le principe de leur sainteté et de leur gloire. C'est dans son sang divin qu'il purifiaient leurs cœurs, c'est aux mérites infinis de sa Passion sur le Calvaire qu'ils furent redevables de leurs entrées dans le ciel, et de la bienheureuse immortali- té dont ils jouissent au sein de l'auguste Trinité !

Destinés à devenir leurs concitoyens dans les tabernacles éternels, les fidèles croyants s'associent à l'envi aux divers chœurs des esprits célestes pour louer Dieu, admirable, suivant la pieuse expression du Psalmiste, dans tous ses saints en Paradis ! Du lieu de leurs affections à ceux des ché- rubins et des séraphins : ils élèvent des mains suppliants vers ces frères bien-aimés ; ils les implorent dans leurs combats comme leurs fervents protecteurs et leurs avocats auprès de Dieu ; le souvenir de leurs héroïques exemples est un flambeau et un aiguillon pour eux sur la terre, en même temps que la récompense magnifique dont ils ont été mis en possession est un encouragement salutaire, et leur inexpuis- sable charité une douce consolation dans cette vallée de larmes pour tous les chrétiens.

VICTOR DE LESTANG.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

QUÉBEC, 7 DÉCEMBRE, 1849.

Arrivée de la Malle Anglaise.

Nous avons reçu ce matin, nos journaux d'Angleterre, qui vont jusqu'au 17 Novem- bre, et de Paris, jusqu'au 15. Nous nous empressons de reproduire les nouvelles suivantes, que nous continuerons d'une manière plus ample dans notre prochain numéro.

ÉTATS ROMAINS.

Rome, 5 novembre.—Nous attendons demain le retour de la députation muni- cipale qui est allée inviter le Pape à rentrer dans ses États. On assure que Pie IX a répondu en ces termes aux pressantes sol- licitations de la députation : « Il nous ré- pugne de retourner dans nos États tant qu'on mettrait en France notre liberté indépendante en question ; mais aujour- d'hui qu'une heureuse solution semble de- voir mettre fin à tout doute à cet égard, nous espérons pouvoir revenir sous peu dans le sein de notre Rome. » Pie IX par- rut très ému en attendant dire que le bon peuple de Rome désirait ardemment sa présence.

—La police continue à faire des arresta- tions ; la nuit dernière elle a arrêté Calan- drelli, ex-ministre de la guerre sous la Ré- publique. Une lutte épouvantable a eu lieu entre lui et les agents, mais enfin il a été obligé de céder.

—La monnaie d'alliage n'a plus que dix jours à circuler. Cependant le Gouverne- ment continue à l'employer dans ses paie- ments.

—On assure qu'un consistoire se tiendra ces jours-ci à Portici, et que le Pape y lira une allocution politique.

FRANCE.

La Chambre devait discuter le projet de loi sur la transportation en Algérie des in- dultés de juin détenus à Belle-Isle ; mais M. Ferdinand Barrot a déclaré dans la séance d'aujourd'hui que le président de la République les avait graciés, à l'exception de ceux qui étaient repris de justice ou qui, depuis leur arrestation, s'étaient sig- nales par leur esprit de révolte. Ce sont sept cents prisonniers rendus à la liberté. M. le ministre de l'intérieur a naturelle- ment conclu à ce que la commission s'en- tendit avec le Gouvernement pour trouver aux cinq cents détenus restants un autre lieu de déportation que l'Algérie. M. de Crouseilles, rapporteur de la commission, a consenti à ce renvoi, qui a été ordonné sans difficulté. Cette communication du Gouvernement a été accueillie avec un mé- contentement marqué.

On lit dans l'Événement : « L'Autriche, la Prusse et la Russie viennent d'adresser à la France une deman- de de coopération à l'effet d'imposer à la Suisse l'expulsion des réfugiés politiques qui s'y trouvent.

« Cette demande est extrêmement gra- ve. « Que va faire la France ? Aura-t-elle deux politiques opposées : l'une en Tur- quie, l'autre en Suisse ? »

On lit dans la Patrie : « S'il faut en croire des informations que nous avons lieu de tenir pour exactes, le différend de la France avec le Maroc serait aujourd'hui complètement terminé. Le gouvernement du Maroc aurait consen- ti, en effet, à donner à la France toutes les satisfactions qu'elle demandait. »

HONGRIE.

Pesth, 4 novembre.—Szylaggye Sandor ose enfin faire entendre la première voix hongroise depuis la catastrophe. Il vient de publier une brochure sous ce titre : *Les der- niers jours de la révolution hongroise*. Sandor raconte comme témoin oculaire, car il a suivi les insurgés jusqu'en Transyl- vanie. Le jugement qu'il prononce sur Georgey est sévère, et tel qu'on devait l'attendre de la part d'un Magyar. Nos pa- triotes sont étonnés que les autorités autri- chiennes n'aient pas empêché une pareille publication.

AUTRICHE.

Vienne, 9 novembre.—Le bruit s'est répandu que la flotte anglaise ne quitterait point les Dardanelles avant que les affaires des principautés du Danube ne soient ar- rangées et que les troupes russes ne les aient évacuées.

MOLDAVIE ET VALACHIE.

S'il fallait s'en rapporter à la Gazette de Cronstaldt (Transylvanie) du 31 octo- bre, le différend relatif aux réfugiés hon- grois serait bien définitivement aplani, mais la question turc-russe, antérieure à ce dif- férend, viendrait d'entrer dans un phase nouvelle. Ce journal prétend savoir de très bonne source que les troupes turques ont complètement évacué la Moldavie et la Petite-Valachie. Omer-Pacha a fait trans- porter ses malades sur l'autre rive du Da- nube, et toute son armée ne se compose plus que de 8,000 hommes qui sont can- tonnés à Bucharest. On assure que la Porte est prête à renoncer à ses droits sur la Moldavie et la Valachie, à condition que la Russie consente à placer les deux principautés sous la protection commune de tous les gouvernements de l'Europe. La tranquillité la plus parfaite y règne.

IRLANDE.

Les manufactures à coton ont repris de l'activité et jouissent d'une prospérité sa- tisfaisante. Les ouvriers qui, il y a quatre mois pouvaient à peine trouver de l'emploi sont maintenant recherchés pour des prix beaucoup plus élevés qu'auhors.

—Aux dernières nouvelles les élections de la cité de Cork étaient commencées. Il y avait sur les bancs de la candidature un Protectioniste et un libre échangiste. Nous aurons occasion de donner plus tard le résultat de cette élection.

La première session du trente-unième congrès des États-Unis s'est ouvert le 3 décembre.

Les Journaux annexionistes ont fait grand bruit depuis quelques temps parce que Mr. Perry, le candidat du 3 riding d'York avait refusé de signer la protesta- tion contre le manifeste annexioniste ; ils en concluaient que ce Monsieur était en faveur de la question de l'annexion ; et déjà ils le choisissaient comme leur chef. Cette élection suivant eux, allait donner l'élan à l'annexion, et toute la population de la Province ferait écho à cette manifestation de ce nouveau programme politique. Mais hélas ! ce chef qui devait rallier tous les électeurs sous son chapeau, a trahi leurs espérances. Ayant été privé, par ses électeurs, de faire connaître ses vues, sur les questions qui agitaient le pays, il n'a pas craint de se prononcer contre l'annexion. Il considère l'annexion comme la destinée future du Canada, mais son temps n'est pas venu. Si on essayait de la résoudre, ce ne devrait être qu'avec le concours de la très grande majorité des habitants du pays, mais elle ne peut être actuellement tentée ; je m'y opposerai décidément en chambre, dit-il, si on l'y soumet à la discussion. Après avoir entendu Mr. Perry, sur d'au- tres sujets d'un grand intérêt pour la pros- périté de ce pays, les électeurs réunis en assemblée publique, déclarent adhérer à ses vues, et approuver sa nomination comme candidat. Ces pauvres annexio- nistes, ils avaient compté sans leur hôte.

La nouvelle loi de Judicature va être mis en opération ces jours-ci. L'époque n'est pas encore définitivement fixée. On espérait que la promulgation de cette loi ne se ferait qu'après le terme de Janvier, qui devait se terminer le dernier jour de ce mois ; ce qui aurait donné occasion aux Juges, de décider un grand nombre de causes restées en délibéré devant eux depuis plu- sieurs mois. Cela aurait eu l'effet d'avan- cer les affaires, et d'éviter aux plaideurs des frais et des délais injustes. Ces causes devront être plaidées de nouveau devant le nouveau tribunal qui ne pour- ra prononcer ses jugements que dans le terme du mois d'avril prochain.

Mr. Caron a résigné son siège de con- seiller exécutif, restant président du Con- seil Législatif. Les habitants du district de Québec, en particulier regrettent cet inci- dent. Ce M. connaissait bien les besoins de notre district et les faisait valoir avec persistance dans le conseil.

M. Taché est officiellement appointé re- ceveur-général, il aura siège au conseil exécutif. Nous devons espérer beaucoup de l'influence de ce Mr. et que sa bonne volonté ne nous fera pas défaut, lorsque nos intérêts seront en question.

Samedi dernier a eu lieu une grande assemblée publique en faveur de la société des bâtisses, et l'empressement qu'un grand nombre de citoyens a mis à s'y trouver et l'attention que l'on a porté aux orateurs font voir que l'on comprend tous les avan- tages d'une pareille association. En effet un grand nombre d'ouvriers ne peuvent se procurer une maison parce que l'argent né- cessaire pour la construire promptement leur manque. Eh ! bien cette société se chargera de fournir les fonds nécessaires hypothéqués sur la propriété et ne les obligera à payer 10s. par mois, par chaque £100, ce qui sera autant de diminué sur le capital. Nous espérons qu'une pareille société trouvera l'encouragement qu'elle mérite et tout citoyen qui voudra tant soit peu l'avancement de ses compatriotes, se fera un devoir de joindre et d'encourager cette société.

Nous voyons par les Mélanges Reli- gieux que le chemin de fer de Montréal à St. Hyacinthe va, de nouveau être mis en activité, les difficultés entre les direc- teurs de la compagnie de ce chemin de fer et les constructeurs MM. Black et Wood étant enfin entièrement arrangés : nous voyons aussi que des arrangements ont été faits pour la continuation du chemin de fer de St. Hyacinthe à la ligne provinciale, et que la construction doit en être effectuée immédiatement. Tout cela facilitera beau- coup le commerce à l'intérieur et fait voir que l'esprit d'entreprise commence à se ré- pandre chez nous.

Mr. Poussin, ministre français à War- hington est parti pour le havre avec sa fa- mille : il a été accompagné à bord par un grand nombre d'amis et a reçu des témoi- gnages d'estimes de la part des artisans français. On dit qu'il doit être remplacé dans sa charge par Mr. Montholon.

Nous apprenons avec regret que le systè- me relatif aux postes ne sera pas établi aus- sitôt que le public l'attendait ; car la légis- lature du Nouveau-Brunswick n'a pas en- core passé de lois à ce sujet. Nous espé- rons néanmoins que le délai ne sera pas long, vu qu'elle doit s'assembler très pro- chainement. Le taux devra être établi uniformément à dix sous par lettre. Ce sera encore un abus de moins, dont on doit le redressement avec efforts de notre ad- ministration.

➔ Nous attirons l'attention de nos lec- teurs sur l'annonce d'un bazar par les dames charitables de Québec pour cet hiver.

On nous prie d'annoncer qu'il se fera de- main dans toutes les églises catholiques une quête en faveur des pauvres par les as- sociés de la « St. Vincent de Paul. » Il doit aussi se tenir demain soir à 7 h. une grande assemblée de tous les membres de cette société, à la congrégation. Tous les membres sont instamment priés d'y assister.

Demain, jour de la Conception, il y aura dans l'Église du Faubourg St. Jean, messe solennelle, chant et musique instru- mental, par le corps de la Société St. Jean Baptiste. Dans l'après midi, à l'heure ordinaire, un sermon de charité sera prêché.

Nous voyons par le « Chronicle » que le grand hangar de l'hon. Ls. Massue a été loué pour sept ans à £ 750 par années. Cela est de bon augure et présage une grande amélioration dans le commerce, ce qui sera sans doute un des fruits de la libre navigation.

Nous apprenons que M. l'abbé ROTA- BACHER, toujours plein de zèle pour l'É- glise catholique et pour la science sacrée, fait en ce moment de nouvelles recherches appelle les observations, les indications et les conseils qui peuvent l'aider à mettre la dernière main à son Histoire Universelle de l'Église Catholique. Nous espérons que cette révision donnera un nouveau prix à ce bel ouvrage, et nous serons heu- reux de signaler plus tard à nos lecteurs les améliorations que l'auteur ne manquera pas d'apporter à son premier travail. (Voir les annonces parisiennes.)

BAZAR

de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci- dessous mentionnées.

Mesdames FAN NELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOLSELEY, Mesdames McCORD, BUREL, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraîchissements. Par ordre, JOSEPHINE MASSUE, Secrétaire. Québec, 7 Décembre, 1849.

COMMANDES

POUR LA FRANCE.

Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 7 du courant, et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manu- facture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU, Agent général en Canada.

MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 3 Déç. 1849.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS de New-York. les 1er et 15 de chaque mois. STEAMERS POUR CHAGRES : SALON de l'arrière de l'avant \$125. CABINE d'en bas \$90. Steerage \$65. POUR LA HAVANE, 1re Cabine \$100. 2e. \$90. Steerage \$50. DE PANAMA A ST. BLAS, Cabine \$225. Steerage \$100. Do à St. DIEGO, Cabine \$250. Steerage \$125. Do SAN-FRANCISCO, Cabine \$300. Steerage \$150.

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO Cabine, de \$225 à \$250. Steerage \$125 à \$150. Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec. ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cédar Street, New-York, 22 novembre.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc. LES Soussignés viennent de recevoir par le navire Océan, venu directe- ment de Bordenaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c. J. & O. Grmazle. Québec, 4 juin, 1849.